



Informations sur CRPC

Par RVGV

Bonjour,

Nous avons été victimes d'un accident de la route, une personne a pris l'autoroute à contresens alcoolisée et nous a foncé dessus.

Elle a plaidé coupable et il y a eu une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).
Notre avocat nous a dit qu'il n'était pas nécessaire que nous nous rendions au jugement dans ce type de cas et nous dit qu'il n'est pas possible de connaître la peine qu'a reçue la personne.
Nous estimons être dans nos droits de connaître la peine donnée à cet individu.

Pouvez-vous svp nous dire comment avoir une copie du jugement, si cela est possible ?

Un grand merci pour votre aide,
Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous êtes vous constitué partie civile en demandant une indemnisation ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez vous faire assister par une association "france victimes"
[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]
La peine du fautif est intéressante, mais avez-vous été indemnisé de vos préjudices ?

Par RVGV

Bonjour,

Merci pour vos retours.

Le jugement a eu lieu lundi dernier, nous nous sommes constitués partie civile avec une demande d'indemnisation effectivement.
Nous n'avons pour le moment aucun retour.

Bien cordialement